

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Affiché le **19 DEC. 2022**  
ID : 089-218902658-20221212-202236-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de L'Yonne  
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération° 2022-36  
Séance du lundi 12 décembre 2022

Afférent au conseil	: 15	Pouvoirs	: 1
En exercice	: 14	Absents excusés	: 1
Présents	: 13	Absents	: /
Date de convocation	: 06/12/2022	Date d'affichage	: 06/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 décembre à 19H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents : Dominique TORCOL - Philippe BALANÇON - Audrey BON - Pierre-Alain BOURDILLON - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Jérôme DUHANOT - Brigitte DURY - Marie-Christine GAULUET - Gil GONDET - Vincent MICHELET - Mickaël MONMUSSON - Valérie PERON

Absents excusés : Joao PEREIRA DE MOURA pouvoir à Dominique TORCOL

Absents : /  
Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

**Objet : Décision modificative n° 1 au BP 2022**

**Reprise de provisions pour l'année 2021 et reconstitutions de provisions pour l'année 2022**

Pour faire suite aux créances recouvrées par l'administration fiscale pour l'année 2022, il est nécessaire de procéder à la reprise de provisions pour 2021 d'un montant de 11 823,29€ et reconstituer la provision pour 2022 d'un montant de 8200 € avant le 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** les opérations suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 68 Article 6817 (dotation aux provisions) : 8 200 €

Recettes de fonctionnement (opération d'ordres) :

Chapitre 78 Article 7815 (reprise sur provisions) : 11 823,39 €

**Ce suréquilibre viendra augmenter le suréquilibre du budget primitif 2022.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Publication ou notification le

**19 DEC. 2022**  
**19 DEC. 2022**  
**19 DEC. 2022**



Pour copie certifiée conforme  
le Maire  
Dominique TORCOL

